

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT N°356-26

Avis public est donné de ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Deschambault-Grondines a adopté le 10^e jour du mois d'août 2026 :

- Le règlement **N°356-26** modifiant le règlement N°176-15 fixant les modalités de la prise en charge par la municipalité de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée et abrogeant le règlement N°311-23.

Ce règlement a pour but de modifier l'article 13 du règlement N°176-15 afin d'abolir le coût fixe pour l'administration par la municipalité, des services facturés en vertu des contrats d'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet des résidences isolées sur son territoire et de mettre à jour l'entente entre la municipalité et le propriétaire d'un immeuble relativement à l'entretien d'un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 20 AOÛT 2026.

" Marie-Claude Arcand "

Marie-Claude Arcand, directrice générale
adjointe et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Claude Arcand, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Deschambault-Grondines, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 20 août 2026, entre 8 heures et 18 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication

" Marie-Claude Arcand "

Marie-Claude Arcand, directrice générale
adjointe et greffière-trésorière adjointe